

Collectif corse contre l'incinération et pour une saine gestion des déchets

A Taverna 20218 PONTE LECCIA

Le 18 mars 2015

Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de Corse du Sud, Monsieur le Préfet de Haute Corse,

A la faveur de l'enquête publique portant sur le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND), nous avons pris connaissance de votre avis sur le projet de plan, adressé à Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse en date du 10 juin 2014.

Le dernier paragraphe de la page 2, reproduit ci-après, a non seulement retenu notre attention, mais provoqué notre stupeur:

« Pour revenir à la décision du 25 novembre 2010, nous regrettons pour notre part que les techniques de traitement thermique, en particulier l'incinération avec récupération d'énergie, n'aient pas été intégrées à une approche comparative de l'ensemble des solutions techniques disponibles. Ces techniques ont en effet considérablement évolué, dans le sens d'une réduction très importante des rejets polluants qui leur sont associés. Elles auraient été de nature à contribuer à l'élaboration d'une solution sûre et économe pour la gestion des déchets de la Corse. »

Nous vous rappelons tout d'abord que notre Collectif s'est constitué en 2006 afin de contester le choix du PIEDMA qui prônait la réalisation d'un incinérateur pour le traitement des ordures ménagères de la Corse.

L'option du traitement thermique avait été étudiée de façon très approfondie dans le PIEDMA de 2002. A l'époque, dans ses conclusions motivées, la commission d'enquête avait indiqué : « ... en dehors de mentionner l'incinération comme l'un des procédés possibles pour le traitement thermique des déchets, toute référence directe à ce procédé est à supprimer de la rédaction du Plan et de tous ses documents annexes, notamment ceux destinés à toutes les opérations de communication : le terme d'unité de valorisation énergétique (UVE) semble le plus approprié...". C'était bien l'aveu d'une tentative de camouflage de la réalité de l'incinération, afin de ne pas inquiéter la population.

Au delà de la contestation pure et simple, nous avons effectué un travail d'enquête, d'information et d'explication, avec des spécialistes de la question, sur les techniques de traitement utilisées à l'époque, et produit un document de 40 pages présenté en juillet 2007, intitulé *Propositions pour un Plan alternatif* (1). Nous l'avons largement diffusé auprès des élus de Corse et des responsables régionaux en charge des déchets.

Dans cette étude figure un comparatif entre les solutions que nous proposions et l'installation d'un incinérateur en Centre Corse. Il en ressort très nettement que la solution préconisée par le PIEDMA de 2002 était plus onéreuse en termes de coûts de transfert, de transport et de traitement. Les bilans « emploi » et « effet de serre » étaient également très défavorables à l'incinération et sont toujours avérés à l'heure actuelle. Nous tenons ces documents à votre disposition.

Nos actions ont amené à une prise de conscience, non seulement de la part de la population corse, des personnalités du monde universitaire, médical, associatif, culturel, des groupements professionnels, des syndicats, mais aussi des responsables de la politique des déchets. Ce qui a conduit à l'annonce, dès 2007, de l'abandon de tout traitement thermique par le président du Syvadec, M. Tatti.

C'est le 11 juillet 2008 que l'Assemblée de Corse, réunie en commission élargie pour audition du Syvadec, a salué les nouvelles orientations prises, notamment l'abandon définitif de l'incinération, et annoncé la nécessité de réviser le PIEDMA.

Après une première déclaration publique le 12 juin 2010 par la Conseillère Exécutive Maria Guidicelli, en charge des plans des déchets, cette même assemblée ainsi que vous le rappelez, par délibération N°10/202 du 25 novembre 2010, a adopté les orientations stratégiques à prendre en compte dans le cadre de la révision du PIEDMA et du PREDIS et acté le renoncement définitif au procédé de traitement thermique sous toutes ses formes : incinération, thermolyse ou gazéification autre que les voies de transformation de la matière organique en biogaz.

C'est donc en toute connaissance de cause et dans le respect des décisions prises par l'assemblée de Corse sur proposition du Syvadec, que la Commission de Suivi et d'Evaluation a posé en préalable que le plan interdit toute incinération et tout traitement thermique des déchets.

Dans ces conditions, vous comprendrez aisément que nous nous permettions aujourd'hui de manifester notre désaccord. Avec toute votre autorité de représentant de l'Etat vous réintroduisez l'incinération dans le débat en la présentant sous un jour favorable comme une « solution sûre et économe ».

Pour notre part, nous réaffirmons notre opposition ferme et définitive à tout traitement thermique des déchets pour la Corse pour des raisons sanitaires, environnementales et économiques. Nous entendons défendre cette position, si elle était attaquée, par tous moyens démocratiques à notre disposition.

Cependant, si ce renoncement à tout traitement thermique reçoit notre adhésion, le projet de Plan, en l'état, est loin de nous satisfaire. Nous ne voudrions pas que la Corse, après avoir évité le « tout incinération » reste au « tout enfouissement ». Nous allons travailler à des propositions, malheureusement à peine évoquées dans le PPGDND, basées sur la collecte séparative des déchets en porte à porte et la tarification incitative.

Mises en application depuis plusieurs années dans différentes collectivités du continent et également dans de très nombreuses communes italiennes, au pays basque espagnol et même dans la ville de San Francisco, elles ont fait leurs preuves comme étant le seul moyen de porter le taux de valorisation matière jusqu'à 80 % ou plus, en favorisant l'emploi local.

La collecte séparative, y compris et surtout de la part fermentescible des déchets ménagers et assimilés, apporte une solution au problème des nuisances engendrées par les « décharges », garantit l'élaboration d'un compost de qualité (ce qui n'est pas le cas avec le TMB, même dans le respect de la norme européenne). Elle est la seule solution pour sortir de l'impasse dans laquelle la Corse va se trouver en raison du manque de capacités de stockage lié au rejet des populations à l'égard des projets d'enfouissement synonymes de puanteur et pollutions diverses.

La tarification incitative représente, elle, un puissant levier en faveur de la réduction des déchets et des comportements vertueux. C'est bien l'enjeu d'un futur plan de « prévention ». Rappelons que le fonctionnement d'une usine d'incinération, au delà des différents rejets polluants pour la santé et l'environnement que les normes n'empêcheront jamais, surtout lors des arrêts techniques et dysfonctionnements fréquents, va à l'encontre de toute politique de réduction puisqu'il faut l'alimenter en continu à pleine capacité pendant toute sa durée de vie de 20/25 ans minimum. Les techniques de l'incinération, même sous couvert de « valorisation énergétique » ne sont pas de nature à contribuer à une « solution sûre et économe » pour les déchets de notre île.

Nous nous réservons le droit de faire état du présent courrier auprès des médias, sous la forme, par exemple, de lettre ouverte.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de Corse du Sud, Monsieur le Préfet de Haute Corse, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour	le i	Col	lectif.
ı oaı		-	

Marc Plattard Marie Dominique Loÿe Colette Castagnoli

⁽¹⁾ Depuis 2007, des modes de collecte et de traitement des déchets, simples, efficaces et économiques sont largement développés et les retours d'expérience rendent caducs ou inappropriés certains types d'installations (TMB par exemple). Pour ces raisons, nous sommes en train d'actualiser nos « Propositions pour un Plan alternatif».